

2011-4884
2012-01-31

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

PROTURF®
K-O-G^{MC}
Produit granulé pour la suppression des mauvaises herbes
Contient du dicamba

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 14593 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Dicamba, présent sous forme d'acide 0,70 % e.a.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 16,1 kg

Agrium Advanced Technologies RP Inc.
10, rue Craig
Brantford (Ontario)
N3R 7J1
519-757-0077

MODE D'EMPLOI : NE PAS appliquer par voie aérienne. Ce produit ne prévient pas l'apparition des mauvaises herbes. Appliquer seulement lorsqu'il y a des mauvaises herbes. L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les mauvaises herbes en croissance.

QUART de TAUX : 3,9 kg/1 000 m²
DEMI-TAUX : 7,9 kg/1 000 m²
TAUX NORMAL : 15,8 kg/1 000 m²

Pour les verts en agrostide

Pour les verts en agrostide, appliquer le produit au QUART de TAUX sur l'herbe humide pour supprimer le trèfle et le céréaiste vulgaire. Répéter le traitement trois semaines plus tard si cela est nécessaire. Éviter d'appliquer le produit pendant les longues périodes de chaleur et de sécheresse de l'été. Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer au printemps ou à l'automne (traite 4 089 m²). Utiliser 3,9 kg/1 000 m².

Usage sur d'autres graminées de gazon

En ce qui concerne les graminées de gazon autres que les verts, appliquer le produit sur l'herbe humide ou sèche aux taux suivants —

DEMI-TAUX pour supprimer le trèfle (traite 2 045 m²). Utiliser 7,9 kg/1 000 m².

TAUX NORMAL pour supprimer la renouée des oiseaux, le céréaiste vulgaire, la stellaire moyenne, la petite oseille et la lupuline (traite 1 022 m²). Utiliser 15,75 kg/1 000 m².

NE PAS faire plus de deux traitements généralisés par saison. Cela ne comprend pas les applications localisées. Si la gravité du problème d'envahissement par les mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c.-à-d. sur la pelouse entière), envisager l'application localisée seulement dans les secteurs peuplés par les mauvaises herbes. Pour supprimer le chardon des champs, la patience crépue, le lierre terrestre et l'achillée millefeuille, il faudra peut-être répéter le traitement à des intervalles de 6 mois pour faire au total 2 ou 3 applications.

Ne pas appliquer lorsque les vents soufflent en rafales. TOXIQUE pour les plantes terrestres à feuilles larges. Ce produit peut endommager les autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone à traiter. NE PAS appliquer sur les racines exposées **ni sur les zones des racines** des arbres et des plantes ornementales. Afin de prévenir le ruissellement, NE PAS appliquer sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface à revêtement dur. Ne pas appliquer le produit quand le sol est gelé. Attendre pour semer les graines de gazon qu'il y ait eu une pluie abondante ou un bon arrosage et qu'il se soit écoulé au moins deux semaines depuis le traitement. Sur des gazons nouvellement plantés, attendre que le gazon ait été tondu trois ou quatre fois avant de faire le premier traitement. Ne pas râteler, tondre ni arroser le gazon pendant les 24 heures suivant l'application.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, milieux humides, etc.) ni dans les habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

GESTION DE LA RÉSISTANCE : Gestion de la résistance à PROTURF® K-O-G, produit granulé pour la suppression des mauvaises herbes, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ce produit granulé pour la suppression des mauvaises herbes et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner PROTURF® K-O-G, produit granulé pour la suppression des mauvaises herbes, ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Agrium Advanced Technologies au 1-800-461-6471 ou à www.agriumat.com.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées.

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les facteurs propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., compacté, à texture fine ou pauvre en matières organiques comme l'argile). On peut réduire le potentiel de contamination par ruissellement des zones aquatiques en

aménageant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage :

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (sableux, limono-sableux ou sablo-limoneux, par exemple) et où la nappe phréatique est peu profonde.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer les eaux à usage domestique ou d'irrigation. Ne pas entreposer à proximité d'engrais, d'insecticides, de fongicides, de semences ou d'aliments. Éviter d'appliquer le produit sur les plantes de jardin, les fleurs et les zones des racines d'arbres et arbustes. *NE PAS utiliser dans les zones résidentielles, c'est-à-dire près des endroits où il peut y avoir des passants pendant ou après le traitement, y compris les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains de sports et les édifices publics.*

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le dicamba peut causer une grave irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une surexposition au dicamba peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION :

1. Verser le contenu entier du récipient dans l'applicateur.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ProTurf® est une marque de commerce déposée utilisée avec l'autorisation de The Scotts® Company.

AJUSTAGES RECOMMANDÉS POUR ÉPANDEUR					
Pour assurer une bonne distribution, calibrer l'épandeur avant l'application. 16,1 kg traite 4 089 m ² au QUART de TAUX (utiliser 3,9 kg/1 000 m ²) 16,1 kg traite 2 045 m ² au DEMI-TAUX (utiliser 7,9 kg/1 000 m ²) 16,1 kg traite 1 022 m ² au TAUX NORMAL (utiliser 15,8 kg/1 000 m ²)					
ÉPANDEUR	VITESSE AU SOL	LARGEUR DE COUVERTURE	AJUSTAGES D'ÉPANDEUR		
			QUART de TAUX	DEMI-TAUX	TAUX NORMAL
Épandeur à chute ProTurf®	5 km/h	Faire chevaucher les roues	2	3	4 ¼
Gandy (30 po)	5 km/h	Faire chevaucher les roues	15	20	24
Épandeurs rotatifs ProTurf®					
R-7, R-7X	5 km/h	2,4 m	A	B ½	E
R-8, R-8A (cône 9)	5 km/h	2,7 m	G ½	H ½	J
Modèles Lely (voir ci-dessous)	7 km/h	5,5 m	2 III	2 ¾ III	3 ½ III
Vicon (modèles 02)	7 km/h	5,5 m	8	12	17
(modèles 03)	7 km/h	3,0 m	6	9	12
Modèles Lely WTR, WFR, HR et 1250. Prise de mouvement à 450 tr/min.					

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))